



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2025

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres de l'Association régionale de camping et de caravanning de l'Outaouais, ci-après l' « ARCC Outaouais ».

Par la présente, vous êtes invités à participer à l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'ARCC Outaouais qui se tiendra **le dimanche 14 septembre à 10 h 00 dans l'édifice de la municipalité de Ripon sise au 31, rue Coursol, Ripon, Qc, J0V 1V0**. Prenez note que contrairement à ce qui avait été indiqué dans le programme des activités, il ne s'agit pas d'une assemblée générale annuelle mais bien d'une assemblée générale extraordinaire dont vous trouverez ci-joint le contenu. **La participation à distance n'est pas permise.**

Cette assemblée a spécifiquement pour motif d'autoriser la dissolution volontaire de l'organisme et d'autoriser le conseil d'administration à remettre le reliquat de ses biens, après acquittement de ses dettes, à la FQCC à titre de don affecté à ses fonds dédiés pour le territoire Ouest. Afin que les résolutions en question puissent être approuvées, elles devront recevoir l'appui des deux-tiers ($\frac{2}{3}$) des voix des membres lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de même que les informations relatives à l'inscription de votre participation à l'assemblée générale extraordinaire. Les règlements généraux ainsi que le plan de dissolution de l'ARCC Outaouais sont également joints au présent avis de convocation.

Nous espérons que vous serez parmi nous à cette occasion.

Signé en ce 10 août 2025, par :

Diane Pelletier, secrétaire ARCC Outaouais

p.j.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Vérification du droit de présence, de la validité de l'avis de convocation et du quorum
3. Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du plan de dissolution
6. Résolution pour autoriser la demande de dissolution de la personne morale Association régionale de camping et de caravanning de l'Outaouais (vote)
7. Résolution pour autoriser un administrateur à signer les documents requis pour la dissolution (vote)
8. Résolution pour autoriser la remise du reliquat des biens au terme du processus de dissolution à la FQCC à titre de don affecté à ses fonds dédiés pour le territoire Ouest (vote)
9. Clôture de l'assemblée

**L'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2025 est importante pour vous.
Soyez-y!**

En tant que membre, vous avez le privilège d'assister à cette assemblée générale spéciale. De grandes décisions y seront prises et seuls les membres de votre région peuvent y voter. Votre vote est donc significatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de la secrétaire Diane Pelletier au arcc16@outlook.com ou 819-827-3695.

Merci de votre intérêt à la bonne marche de votre association et nous espérons vous compter parmi les participants à cette assemblée.